

A.S.A. DES VIDANGES DU VIGUEIRAT DE SAINT REMY DE PROVENCE

Gestion administrative :

SICAS – Traverse du Cheval Blanc -
13210 SAINT REMY DE PROVENCE

Tél : 04 90 92 25 76

E-Mail : asa.vigueirat-saintremy@outlook.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

Référence : AG_2024/12

Objet : Indemnités Président

Nombre de propriétaire	2 299
Nombre de Voix	1 529
Quorum 1 ^{ère} Réunion	765
2 ^{ème} Réunion	/
Nombre de propriétaires présents et représentés	17
Nombre de voix correspondantes	39

Nombre de votants	39
Suffrages exprimés	39
Pour	39
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt quatre et le cinq Novembre à dix-sept heures trente, l'Assemblée Générale des propriétaires s'est réunie en session ordinaire dans les locaux du SICAS sous la présidence de Monsieur Serge MISTRAL suivant la convocation en date du 27 Septembre 2024.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Vu les statuts de l'ASA des Vidanges du Vigueirat de Saint Rémy du 30 Avril 2013.

A raison de l'activité du Président, il est proposé de lui allouer une indemnité mensuelle de 90€.

*Oui l'exposé du Président,
Après délibération, l'Assemblée Générale décide*

ARTICLE 1^{ER} : d'octroyer une indemnité mensuelle de 90 €/ mois à compter du mois de décembre 2024.

ARTICLE 2 : L'indemnité sera payée trimestriellement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Membre présent
André MORETTI



Le Président,

ASA DES VIDANGES DU VIGUEIRAT DE SAINT REMY
Gestion administrative :
SICAS - Traverse du Cheval Blanc - BP 93
13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX

S. MISTRAL



Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 22/11/2024

Accusé de réception en préfecture
013-200038339-20241105-DEL_AG_2024-12-DE
Date de télétransmission : 22/11/2024
Date de réception préfecture : 22/11/2024